

Action communautaire en santé : un observatoire international des pratiques

Un communiqué du SEPSAC

Gaëlle Langlois, Institut Renaudot, France et Marianne Prévost, Fédération des maisons médicales

.....

Agir sur tout ce qui détermine la santé implique de déployer des approches intégrant les dimensions communautaires et politiques.

.....

Mots clefs : *santé communautaire, politique de santé, inégalités, promotion de la santé.*

Comité de rédaction du communiqué : Martine Bantuelle, Belgique, Jose Luis de Peray, Espagne, Coralie Ladavid, Belgique, Jacques Morel, Belgique, Josette Sagot, France, Marc Schoene, France, Bernard Pissaro, France.

.....

Le Secrétariat européen des pratiques de santé communautaire (SEPSAC)

Le Secrétariat européen des pratiques de santé communautaire (SEPSAC) s'est créé en 1986, dans la foulée de la déclaration d'Alma Ata et de la Charte d'Ottawa. Son but est de tisser des liens entre les professionnels de la santé du secteur primaire, qui développent des pratiques novatrices pour mettre en œuvre une approche globale et intégrée de la santé : appréhender les déterminants de la santé, promouvoir la participation de la communauté à la définition de ses besoins et l'élaboration de solutions efficaces.

Les professionnels des centres de santé primaire veulent, à travers le Secrétariat européen, se donner les moyens de promouvoir la santé pour tous par l'approche communautaire en optimisant la synergie entre les expériences communautaires et les résultats de la recherche, entre les politiques et les pratiques, entre la planification et la participation des citoyens.

La branche belge du SEPSAC est représentée par la Fédération des maisons médicales francophones qui regroupe près de 85 maisons médicales implantées en Communauté Wallonie-Bruxelles. Elle a pour objectif général de promouvoir un système de santé organisé à partir des soins de santé primaires, et en particulier de soutenir le travail pluridisciplinaire et communautaire des maisons médicales.

.....

Recommandations au politique

En 2004, le SEPSAC a initié un observatoire transnational des pratiques de santé communautaire. A partir de l'analyse des observations réalisées sur le terrain en Belgique, en France et en Espagne et dans une perspective de promouvoir la santé communautaire, des recommandations destinées au politique ont été rédigées et présentées dans la brochure *Action communautaire en santé*.

Ces propositions sont les suivantes :

- La plupart des problèmes de santé sont étroitement liés à des conditions de vie, à des facteurs collectifs bien identifiés, qui relèvent de différents secteurs.

Il est donc recommandé d'organiser la collaboration de l'ensemble des secteurs de la vie publique, à tous les niveaux, pour qu'ils prennent des décisions favorables à la santé/bien-être de tous.

- Les inégalités sociales face à la santé ne cessent de croître : la nécessité de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé est de plus en plus évidente. L'action communautaire est particulièrement indiquée pour atteindre et accompagner des publics fragilisés, marginalisés, voire exclus.

Il est nécessaire de construire une politique de promotion de la santé basée sur l'analyse des déterminants de la santé.

- Un travail de proximité permet de concevoir des politiques adaptées aux différents publics concernés et de favoriser la compréhension et l'adhésion à ces politiques.

Il est essentiel d'intégrer dans les politiques de santé, les démarches communautaires qui se développent dans une relation de proximité avec les populations locales.

- Le cloisonnement institutionnel et la logique des financements thématiques entravent considérablement le travail en intersectorialité.

Il est recommandé de faciliter le cofinancement des projets touchant à des champs de compétences différents (social, économique, santé, culturel...).

- L'action communautaire en santé participe à une amélioration de la santé globale en agissant sur les facteurs qui déterminent la plupart des besoins de santé. L'organisation actuelle des soins de santé ne répond que très partiellement à ces besoins.

• **Action communautaire en santé : un observatoire international des pratiques**
 • **Un communiqué du SEPSAC**
 • **(suite)**



L'action communautaire doit dès lors être reconnue dans la politique de santé y compris au niveau budgétaire.

- Les démarches communautaires partent de là où sont les gens et sont inscrites dans la durée. Les dispositifs de financement doivent donc être adaptés aux contraintes des projets et notamment la contrainte temps.
- Les démarches communautaires s'inscrivent dans une dynamique de changement. Les méthodes de travail et d'évaluation sont spécifiques ; elles relèvent de différentes disciplines, sont de nature partici-

patives, et s'intéressent avant tout aux processus.

La pertinence de ces méthodes spécifiques doit être reconnue.

- L'approche globale et communautaire de la santé est peu abordée dans les formations de base des professionnels de la santé et du social. Le concept de santé globale et l'approche collective doivent être renforcés dans les dynamiques de formation du côté des professionnels et dans la culture citoyenne du côté de la population.

La brochure *Action communautaire en santé* est disponible à la Fédération des maisons médicales, boulevard du Midi, 25/5 à 1000 Bruxelles.

Elle peut-être commandée / réservée par téléphone au 02.514.40.14 ou par courriel à france.defrenne@fmm.be.